

Communiqué

Le conseil d'administration de Ecobank Transnational Incorporated, Lomé, Togo s'est réuni le 20 Septembre 2013 pour discuter des développements récents concernant la société, des diverses allégations parues dans la presse et des préoccupations exprimées par les différentes parties prenantes.

- i. En ce qui concerne les allégations formulées par la Directrice exécutive, Directrice des Finances et du Risque, (actuellement suspendue) à l'encontre du Président, du Directeur général et des membres du conseil d'administration, le conseil a pris acte du fait que la Directrice en question n'a pas daigné honorer plusieurs invitations qui lui ont été faites de venir étayer ses allégation devant une commission mise en place à cet effet. Toutefois, afin de lui donner une dernière chance de le faire et pour montrer son engagement à la transparence, le conseil d'administration a décidé de confier à un juriste de renom M. Seydou Ba, ancien Président de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit en Afrique(OHADA), ancien Président de l'Organisation internationale du Travail et actuel président de l'Association pour l'Unification du Droit en Afrique (UNIDA), le soin d'enquêter de façon indépendante sur ces allégations et délivrer un rapport à ce sujet.
- ii. Dans le but de mieux renforcer la Charte de gouvernance de l'entreprise, le conseil d'administration a décidé de recourir aux services d'un cabinet de réputation internationale pour procéder immédiatement à un examen détaillé et faire les recommandations appropriées.
- iii. En outre, le conseil d'administration a décidé de nommer immédiatement un des quatre plus grands cabinets d'audit au monde pour examiner les recommandations des régulateurs.
- iv. Enfin, le conseil affirme qu'il demeure clairement engagé à maintenir une relation étroite et transparente avec toutes ses parties prenantes, y compris les organismes de réglementation, les actionnaires, les clients et les employés.